

L'assurance autonomie wallonne est menacée

■ Le texte a encore un long chemin à parcourir. Le CDH joue la montre. Le MR freine des quatre fers.

Analyse Stéphane Tassin

Depuis quatre ans, le CDH porte au niveau wallon un dossier qui lui tient à cœur: l'assurance-autonomie. Mais sa mise en place au Sud du pays n'est pas une promenade de santé. Rappelons qu'il s'agit de demander à chaque Wallon âgé de 26 ans de payer annuellement un montant de 50 euros.

Ce système doit permettre d'aider les personnes en état de dépendance. Par deux mécanismes. Des aides à domicile et à partir de 65 ans, le droit à une allocation spécifique à chaque personne dépendante. Autant pour celle qui rejoint une résidence ou une institution que pour celle qui souhaite rester à domicile.

D'abord amené par Maxime Prévot, lorsque la majorité était composée du PS et du CDH, le projet est dans les mains d'Alda Greoli, depuis que le CDH a remplacé le PS par le MR au sein du gouvernement wallon.

En quatre ans, ce sont deux notes d'orientation qui ont été validées par les gouvernements successifs. L'une avec le PS qui freinait des quatre fers, l'autre avec le MR en octobre dernier. Depuis lors, la ministre Greoli attend de représenter son texte au gouvernement, en première lecture. Le mécanisme législatif est ainsi fait que ce texte devra être approuvé en deuxième, puis en troisième lecture avant

d'être envoyé au parlement wallon. Une commission devra s'en saisir, en discuter avant d'envoyer le texte vers la séance plénière pour un vote final.

Seulement voilà. Dans trois mois, on votera au niveau communal et provincial et dans 11 mois, la majorité wallonne actuelle aura vécu puisque des élections générales passeront par là. Il ne reste donc plus beaucoup de temps avant que les partis politiques soient en campagne électorale permanente. Au cabinet de la ministre CDH, on est bien conscient que si le texte ne passe pas devant le gouvernement wallon en première lecture avant l'été (il est à l'ordre du jour de la réunion ce jeudi), il y a peu de chances que ce gouvernement puisse

mettre en place cette assurance autonomie. Tout ça pour ça... Déjà qu'elle était annoncée pour le 1^{er} janvier 2019 et que le délai paraît intenable.

A la flamande

Quoi qu'il en soit, le CDH fera tout pour faire passer ce texte. Le MR, officiellement, ne devrait d'ailleurs pas s'y opposer conformément à l'accord passé entre les deux partis en 2017 lors de la mise en place de leur gouvernement commun. En coulisse, par contre,

le système proposé par le CDH ne plaît pas aux libéraux. On évoque un système qui donnera un trop grand pouvoir financier à des structures très proches du CDH. On craint aussi que la population wallonne n'adhère pas à un système qui exige 50 euros par an. Enfin on préfère un système plus proche de ce qui se fait en Flandre. On ne bloquera donc pas le texte mais on ne fera rien non plus pour accélérer les choses, avec le secret espoir que rien n'aboutisse.

En coulisse,
par contre,
le système
d'assurance
autonomie
proposé
par le CDH
ne plaît pas
aux libéraux.